



Assemblée générale

Distr. générale
22 décembre 2009

Soixante-quatrième session
Point 116 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 16 novembre 2009

[sans renvoi à une grande commission (A/64/L.10 et Add.1)]

64/15. Mémorial permanent en souvenir des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 61/19 du 28 novembre 2006 intitulée « Bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves » et ses résolutions 62/122 du 17 décembre 2007 et 63/5 du 20 octobre 2008, intitulées « Mémorial permanent en souvenir des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves »,

Rappelant également sa résolution 63/100 B du 5 décembre 2008 intitulée « Politique et activités de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information »,

Rappelant en outre qu'elle a déclaré le 25 mars Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves, à partir de 2008, en appoint à la Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition, instituée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture,

Prenant note des initiatives prises par les États en vue de réaffirmer leur volonté d'appliquer les paragraphes 101 et 102 de la Déclaration de Durban, adoptée par la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, pour lutter contre les séquelles de l'esclavage et aider à rendre leur dignité aux victimes de l'esclavage et de la traite des esclaves¹,

Rappelant, en particulier, le paragraphe 101 de la Déclaration de Durban qui, notamment, invite la communauté internationale et ses membres à honorer la mémoire des victimes,

Soulignant qu'il importe d'éclairer les générations actuelles et futures sur les causes, les conséquences et les enseignements de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves,

Consciente que l'on ne sait que très peu sur la traite transatlantique des esclaves qui a été pratiquée pendant quatre cents ans et sur ses conséquences à long

¹ Voir A/CONF.189/12 et Corr.1, chap. I.



terme, ressenties dans le monde entier, et se félicitant de l'attention accrue accordée à cette question grâce à la commémoration du bicentenaire et de l'importance que lui ont accordée de nombreux États,

Rappelant que son initiative relative à un mémorial permanent complète le projet La route de l'esclave de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, y compris ses activités commémoratives,

1. *Se félicite* de l'initiative prise par les États membres de la Communauté des Caraïbes d'ériger au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à un endroit bien en vue auquel les délégations, le personnel de l'Organisation et les visiteurs pourront facilement accéder, un mémorial permanent pour rappeler cette tragédie et faire prendre conscience des séquelles de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves ;

2. *Se félicite également* de la création d'un comité d'États intéressés représentant toutes les régions du monde, au sein duquel les États Membres appartenant à la Communauté des Caraïbes et à l'Union africaine joueront un rôle de premier plan et qui sera chargé de superviser le projet de mémorial permanent, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, des représentants du Secrétariat, le Centre Schomburg pour les recherches sur la culture noire de la bibliothèque municipale de New York et la société civile ;

3. *Approuve* la création d'un fonds d'affectation spéciale pour le mémorial permanent, qui portera le nom de Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les partenariats – Mémorial permanent, et sera administré par le Bureau des Nations Unies pour les partenariats, et prend note du montant des contributions volontaires actuellement détenues par le Fonds qui se chiffre à ce jour à 346 118 dollars des États-Unis ;

4. *Accueille avec satisfaction* la désignation d'un ambassadeur itinérant chargé d'aider à rappeler à la communauté internationale l'horreur de l'esclavage, de la traite transatlantique des esclaves et de la discrimination qu'ils ont laissée derrière eux, ainsi que de promouvoir et soutenir la campagne de sensibilisation des médias en faveur de l'initiative et les efforts visant à mobiliser des ressources ;

5. *Est consciente* qu'il est important et nécessaire de verser des contributions volontaires soutenues pour que l'objectif consistant à ériger un mémorial permanent en l'honneur des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves puisse être atteint rapidement ;

6. *Exprime sa sincère gratitude* aux États Membres qui ont déjà contribué au Fonds d'affectation spéciale, et invite les États Membres et les autres parties intéressées qui ne l'ont pas encore fait à suivre leur exemple ;

7. *Exprime sa gratitude* au Secrétaire général, au Secrétariat et, en particulier, au Bureau des Nations Unies pour les partenariats et aux membres du comité pour le soutien, les conseils techniques et l'aide inestimables qu'ils ont apportés en vue de l'exécution du projet ;

8. *Demande à nouveau* aux États Membres qui ne l'ont pas encore fait, comme elle les en avait priés dans ses résolutions 61/19 et 63/5, d'élaborer des programmes éducatifs pour faire connaître aux générations futures, y compris par le biais des programmes scolaires, les enseignements, l'histoire et les conséquences de l'esclavage et de la traite des esclaves ;

9. *Encourage* l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à lancer un concours international, financé par le Fonds d'affectation spéciale, pour la conception du mémorial permanent, compte tenu du fait qu'elle a acquis une expérience considérable grâce au projet La route de l'esclave et à

l'organisation de concours internationaux et qu'elle est présente dans le monde entier grâce à son réseau de bureaux extérieurs et de commissions nationales ;

10. *Invite* l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à aider le comité à définir des principes directeurs pour le processus de sélection et à recenser ceux des spécialistes internationaux inscrits sur ses listes qui remplissent les conditions voulues pour faire partie du jury international ;

11. *Prie* le Département de l'information du Secrétariat, agissant en coopération avec les pays intéressés et les organes et organismes compétents des Nations Unies, de continuer à prendre les mesures voulues pour mieux faire connaître au public les activités commémoratives et l'initiative relative au mémorial permanent et de soutenir les efforts déployés pour que ce mémorial soit érigé au Siège de l'Organisation des Nations Unies, dans les limites des ressources disponibles ;

12. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général relatif au programme d'action éducative sur la traite transatlantique des esclaves et l'esclavage², qui fait le point sur l'exécution d'un programme d'action éducative diversifié visant à éclairer les générations futures sur les causes, les conséquences, les enseignements et les séquelles de la traite des esclaves, laquelle s'est perpétuée pendant quatre cents ans, et à leur faire connaître les dangers du racisme et des préjugés, et encourage à la poursuite de cette action ;

13. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa soixante-cinquième session, des dispositions prises pour poursuivre l'exécution du programme d'action éducative, notamment des mesures prises par les États Membres, ainsi que des efforts visant à mieux faire connaître au public les activités commémoratives et l'initiative relative au mémorial permanent ;

14. *Prie* le Bureau des Nations Unies pour les partenariats de lui présenter à sa soixante-cinquième session, par l'intermédiaire du Secrétaire général, un rapport détaillé sur l'état du Fonds d'affectation spéciale indiquant en particulier les contributions reçues et l'utilisation qui en a été faite ;

15. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-cinquième session la question intitulée « Suivi de la commémoration du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves ».

47^e séance plénière
16 novembre 2009

² A/64/299.